



## FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

### Ateliers Jeunesse de la Cie Maritime Collégiens

#### 1. Je soussigné :

Nom.....

Prénom :.....

En qualité de :  mère  père  autre : .....

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville.....

E-mail : ..... Téléphone .....

#### 2. Atteste inscrire : mon fils ma fille

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance.....Classe (en 2018-2019).....

#### 3. A l'atelier :

- collégiens 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> du **Mercredi** de **14h00** à **16h00**
- collégiens 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> du **Mercredi** de **16h00** à **18h00**

*L'atelier aura lieu dans la salle de la Compagnie Maritime (24 avenue de la croix du capitaine – Montpellier)*

*L'association se réserve le droit d'annuler l'atelier si le nombre de participants n'était suffisant pour pouvoir le mener à bien.*

- J'autorise mon enfant à rentrer seul pour la saison 2018-2019
- J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant pour la saison 2018-2019 :  
Mme/M. .... Tel : .....
- Mme/M. .... Tel : .....

Comment avez-vous connu la Cie Maritime ?

- Bouche à oreille  Site  Réseaux sociaux  Presse
- Autres (préciser) : .....

### Tarifs & Règlement

- Je règle ce jour la somme de 330€ en règlement des frais de l'année, ainsi que 20€ au titre de l'adhésion à l'association « La Pilotine ».  
**Les chèques sont à libeller à l'ordre de « La Compagnie Maritime – La Pilotine »**
- Le bureau doit être prévenu impérativement de toute absence par le représentant légal de l'élève
- En signant ce document, j'accepte également le règlement intérieur de l'école qui se trouve au verso

Fait à .....Le .....

Signature :

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1. Règlement de l'année

**Note : l'inscription pour un atelier est due pour une année entière. Suite à un atelier d'essai, l'adhésion à l'association et le montant de l'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas d'arrêt d'un atelier par le participant.**

Le règlement de l'année s'élève à 330€ (trois cent trente euros), payables en une fois ou en trois fois (3 x 110,00€)

Ce règlement, quelque soit les modalités de paiement adopté, est dû dès le début de l'année. Hors cas de force majeure dûment reconnu ou de motif légitime évalué par le Conseil d'Administration de l'association, il ne sera en aucune façon remboursé.

Echéancier annuel :

Octobre :	330€ / 110€ (+ 20€ d'adhésion)
Novembre :	110€
Décembre :	110€

### Article 2. Présence en cours

L'assiduité est importante. Elle permet aux élèves de progresser. Les jeunes travailleront sur une pièce qui sera jouée en fin d'année, la présence de l'ensemble des participants à cette occasion est obligatoire. Nous nous réservons le droit de ne plus accepter un élève en cours et ce, **sans remboursement**, en cas d'absences répétées ou de mauvais comportement.

---

## AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....,

représentant légal de .....

autorise l'Association La Compagnie Maritime – La Pilotine à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre et en dehors de ses locaux (ex : sur le site et les réseaux sociaux -Facebook et Twitter- de l'association, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir la Compagnie Maritime).

A.....

Le .....

Signature